



Raid Sports Nature

15 septembre 2019

Règlement

1 – Présentation :

La Sellor organise le « RAID SPORTS NATURE » qui se déroulera sur une journée, le 15 septembre 2019, conformément aux dispositions du présent règlement.

Le RAID SPORTS NATURE est une épreuve sportive multisports organisée en milieu naturel. L'orientation, l'endurance physique, la solidarité, l'esprit d'équipe sont les prérequis pour la participation à ce raid. Le raid sera couru par équipe de 2 personnes qui devront faire ensemble la totalité des épreuves.

L'organisateur se réserve le droit, s'il le juge nécessaire, de modifier les parcours et le présent règlement.

Chaque concurrent reconnaît par sa signature de la fiche d'inscription, avoir pris connaissance du règlement du raid et s'engage à le respecter.

2 – Programme :

- Accueil :

Le samedi 14 septembre entre 17h et 19 h au Parc d'eau vive à Inzinzac-Lochrist et le dimanche 15 à partir de 8h avec café d'accueil.

- Briefing : 9h15 avant le début du Raid le dimanche.

Remise des prix au Parc d'eau vive à Inzinzac-Lochrist le dimanche 15 septembre à partir de 16 h15.

3 – Parcours :

Le parcours est tracé principalement en milieu naturel. La progression se fait en VTT, Course d'orientation à pied et en kayak en biplace. Les modes de déplacement motorisés ne sont pas autorisés.

La progression des équipes se fait principalement en lecture de carte type IGN, IOF, photo aérienne ou road-book, donc savoir s'orienter est indispensable. Les équipes reçoivent de l'organisation, les documents support, au fur et à mesure de leur progression et elles s'engagent à respecter les indications portées sur ces documents. Les aides électroniques à la navigation sont interdites.

Les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route, les autres usagers, la nature et les propriétés privées.

Spécificité du VTT : Le port du casque est obligatoire et il doit être attaché. Si vous utilisez un support carte, il doit être réalisé sans bord saillant. Les extrémités et protubérances doivent être protégées. Déposez votre VTT au lieu indiqué par l'organisation dans la halle de locastel avant le briefing.

Spécificité du Kayak : le port du gilet de sauvetage, du casque, attaché, et de chaussures fermées est obligatoire.

Toutes les informations relatives à l'organisation de la course et aux lieux de départ seront communiquées lors du briefing le dimanche matin.

L'organisation se réserve le droit d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition, si l'état de santé du concurrent est jugé préoccupant.

Aucune assistance n'est admise pendant la course et les concurrents effectueront le raid en autonomie totale.

4 – Inscriptions :

Ouverture des inscriptions à partir du 15 Avril 2019.

Le nombre d'équipe de 2 concurrents est limité à 140.

Une liste d'attente sera établie au-delà de ce nombre et tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.

Pas d'inscription sur place le jour de l'évènement.

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans¹ le jour de l'épreuve et attestant sur l'honneur être apte à nager 25 m et à s'immerger.

Possibilité d'accueillir des enfants à partir de 16 ans s'ils sont accompagnés d'un adulte

Comment s'inscrire ?

Chaque équipe devra désigner un capitaine qui sera chargé d'inscrire son binôme. Le parcours d'inscription comporte 3 étapes :

¹

- *Première étape* : le capitaine de l'équipe est chargé, dans un premier temps, d'inscrire et de régler le montant de la participation (80 euros par équipe) via le site de la Sellor, <https://www.sellor-nautisme.fr>.
- *Deuxième étape* : Le capitaine reçoit un mail avec la fiche d'information complémentaire à compléter pour les deux coéquipiers ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir à la Sellor.
- *Troisième étape* : A réception du dossier complet retourné par mail, le capitaine reçoit la confirmation d'inscription au Raid Sports & Nature 2019.

Important : l'inscription ne peut être validée qu'après la réception de tous les documents nécessaires à la participation au raid de chaque membre de l'équipe. La validation de l'inscription sera confirmée par un deuxième mail de la Sellor.

Pièces à fournir (impérativement avant le mercredi 11 Septembre 2019 tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente) :

- Le bulletin d'inscription complémentaire complété et signé par chaque équipier
- Un certificat médical par équipier suivant le modèle joint à titre d'exemple, de moins d'un an à la date de l'épreuve, mention obligatoire « pratique en compétition des Raids Multisports » ou « tout sport en compétition ». Licence FFCO, FFRMN ou FFTRI acceptées.
- Un chèque de caution pour l'utilisation des doigts électroniques de 50 euros par équipe à envoyer à l'ordre de la Sellor Nautisme. (Chèque rendu à la fin de la compétition)

Pour tout renseignement : Marc Le Sayec au marc.lesayec@sellor.com ou 02.97.36.09.27

Tout désistement devra être signalé au plus tôt. Les frais d'inscription ne seront remboursés que si l'organisation remplace l'équipe par une équipe de la liste d'attente.

5 – Équipement :

Fourni par l'organisation :

- 1 Kayak biplace par équipe avec pagaies et gilets de sauvetage
- Carnet de route et cartes
- 1 puce électronique par équipe
- Dossard (fourni sans épingle)

Obligatoire par équipe :

- Le téléphone portable (dont le numéro a été donné à l'organisation).
- Matériel d'orientation (boussole)
- Kit de réparation VTT

Obligatoire par équipier :

- Chaussures et tenue adaptées
- VTT
- Casque
- Sac à dos avec réserve d'eau 1 litre minimum et vivres de course pour la journée (raid se déroulant en autonomie). Le sac permet aussi de ramener vos déchets.

6 – Chronométrage :

Le chronométrage de ce raid est réalisé avec du matériel électronique SPORTident.

Une puce électronique est fournie par équipe. Celle-ci est à porter au doigt, lien de sécurité serré au poignet.

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle, matérialisés par une toile orange et blanche accrochée à une balise électronique. Ces points de contrôle doivent impérativement être pointés en équipe. Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe.

Cependant, les concurrents doivent aussi rester à tout moment à vue et à voix.

Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle sur la puce tout au long du parcours (flash lumineux et bip sonore). Le non-pointage des points de contrôle entraîne des pénalités.

La lecture de la puce à l'arrivée permet de fournir les informations pour composer le classement. Cette puce est à rendre lors de l'arrivée finale, même en cas d'abandon.

L'objectif sur le raid est donc de rallier l'arrivée dans un minimum de temps avec un maximum de balises poinçonnées.

Un concurrent contraint d'abandonner doit prévenir avec l'aide de son coéquipier, le point d'organisation le plus proche ou téléphoner au numéro donné par l'organisation.

Un poste de secours est présent sur le raid et mettra en œuvre les moyens adaptés à chaque situation.

L'abandon d'un concurrent entraîne la mise hors course de l'équipe.

Le coéquipier peut poursuivre le raid hors classement après autorisation de l'organisation et/ou prise en charge de son équipier.

Les concurrents ont obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

Un concurrent ou une équipe ne respectant pas le présent règlement sera pénalisé ou disqualifié.

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

7 – Assurance et responsabilité :

[L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisation, conformément aux dispositions des articles mentionnés dans le livre III du Code du Sport (L321-1 / L331-9/ D321-1).]

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

Par le fait de s'inscrire sur le RAID SPORTS NATURE, chaque concurrent déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives (VTT, course d'orientation, kayak biplace) en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation.

Ils s'engagent à n'emprunter les itinéraires proposés que sous leur propre responsabilité et appréciation.

Ils dégagent par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénales et civiles en cas d'accident corporel ou matériel qui pourraient survenir.

Ils s'engagent à renoncer à tout recours contre l'organisation pour les dommages ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après le raid.

8- Remboursement :

En cas d'annulation de l'évènement pour causes météorologiques/hydrologiques, la Sellor remboursera le capitaine de l'équipe du montant du forfait.

En cas d'annulation du fait de l'équipe, l'inscription sera remboursée en cas d'incapacité d'un participant pour cause d'accident ou de maladie (certificat médical à fournir) . Pour toute autre raison, le capitaine devra le justifier auprès de l'organisation.

Les frais de gestion de 10€ seront retenus lors du remboursement.

9– Environnement :

Certaines zones du parcours se trouvent dans des espaces naturels protégés ou chez des propriétaires privés qui nous autorisent à y accéder à titre exceptionnel pour l'évènement.

En respectant les tracés autorisés, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par l'organisation.

En cas d'abandon de déchet ou dégradation des sites par un concurrent, l'équipe sera mise hors course, sans toutefois dégager le concurrent de sa responsabilité civile.

10 - Parkings :

Un parking pour les véhicules concurrents non surveillé est prévu entre la société IDOINE et le Club de kayak route de Penquesten.

Un parking Vélo est prévu dans la halle de Locastel.

11 – Droit à l'image et Protection des Données Personnelles :

- Droit à l'image :

S'agissant d'une manifestation publique, les concurrents sont avertis que dans le cadre de la manifestation, ils pourront être filmés, photographiés et/ou enregistrés. Ils acceptent cette situation et autorisent la Sellor, organisateur de l'évènement, à diffuser leur image et/ou leur voix sur tous supports de communication liés à la manifestation pour une durée de 10ans.(sites web/réseaux sociaux, presse, affiches, flyers et autres supports de communication...). Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à cette manifestation sur toutes les parties ou supports définis. En cas d'avis contraire, merci de le préciser par écrit à l'organisateur.

- Règlement Général de Protection des Données :

La société Sellor s'engage à ne pas utiliser les données collectées pour une autre finalité que le déroulement du « RAID SPORTS NATURE » ni à les transmettre à des tiers, hors cas prévus par la loi.

Les données à caractère personnel sont sauvegardées pour une durée n'excédant pas 2 ans. Les données sont conservées dans des conditions sécurisées, dans le respect de la réglementation française et européenne.

Conformément à ces dernières, toute personne concernée peut disposer de droits d'opposition, d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données qu'ils ont fournies. Pour les exercer ou pour toute question relative aux traitements, il leur suffit d'en faire la demande, en justifiant de leur identité, à l'adresse électronique suivante : nautisme@sellor.com

Pour toute réclamation, les services de la Commission Informatique et Libertés demeurent compétents.

Chaque concurrent déclare accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.